



D.G.F.

JSD

LE BUDGET 2020

Note d'explications

TABLE DES MATIÈRES

A.	SERVICE ORDINAIRE	Page 5
<i>I.</i>	<i>Résultat du service ordinaire, des fonds de réserve et provisions</i>	<i>Page 7</i>
<i>II.</i>	<i>Recettes de l'exercice propre</i>	<i>Page 11</i>
	II.a. Recettes de prestations	Page 13
	II.b. Recettes de transferts	Page 14
	II.c. Recettes de dette	Page 20
	II.d. Recettes de prélèvement ex propre	Page 20
	II.e. Recettes des exercices antérieurs	Page 20
	II.f. Recettes de prélèvement « hors exercice propre »	Page 20
<i>III.</i>	<i>Dépenses de l'exercice propre</i>	<i>Page 21</i>
	III.a. Dépenses de personnel	Page 23
	III.b. Dépenses de fonctionnement	Page 28
	III.c. Dépenses de transferts	Page 31
	III.d. Dépenses de dette	Page 38
	III.e. Dépenses de prélèvement ex propre	Page 40
	III.f. Dépenses des exercices antérieurs	Page 40
	III.g. Dépenses de prélèvement « hors ex propre »	Page 40
B.	SERVICE EXTRAORDINAIRE	Page 41
<i>I.</i>	<i>Résultats</i>	<i>Page 43</i>
<i>II.</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Page 43</i>
<i>III.</i>	<i>Recettes</i>	<i>Page 45</i>
C.	SUIVI DU PGA ET PROJECTIONS QUINQUENNALES	Page 47
<i>I.</i>	<i>Préalable</i>	<i>Page 49</i>
<i>II.</i>	<i>Evaluation du PGA au regard du BI 2020</i>	<i>Page 50</i>
<i>III.</i>	<i>Projections 2021-2025 après BI 2020</i>	<i>Page 56</i>
D.	ANNEXES (éléments RH, détail ajustements, charges nettes, projections)	Page 59

A. Service ordinaire

I. Résultats du budget ordinaire 2020, fonds de réserve et provisions

I.a. Résultats du budget ordinaire 2020

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre les dernières modifications budgétaires de l'exercice 2019 (adoptées en séance du Conseil communal du 15/10/2019 et réformées par la Ministre des Pouvoirs locaux) et le budget initial 2020.

	BI 2020	BI 2020 – MB2 2019	Var %
Recettes de prestations	7.176.824,20	+ 490.708,23	+7,34%
Recettes de transferts	180.438.340,21	+ 2.369.606,42	+1,33%
Recettes de dette	6.674.729,10	+1.673.850,31	+33,47%
Recettes de prélèvement	460.000,00	0,0	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	194.749.893,51	+4.534.164,96	+2,38%
Dépenses de personnel	80.110.696,95	+1.857.274,22	+2,37%
Dépenses de fonctionnement	31.457.894,51	+370.953,81	+1,19%
Dépenses de transferts	62.071.610,97	+941.259,09	+1,54%
Dépenses de dette	21.053.047,09	+1.545.553,39	+7,92%
Dépense de prélèvement	56.643,99	-180.875,55	-76,15%
Dépenses totales de l'exercice propre	194.749.893,51	+4.534.164,93	+2,38%
Résultat de l'exercice propre	0,00	0,00	
Résultat des exercices antérieurs	0,00		
Résultat des prélèvements	0,00		
Résultat global	0,00		

L'exercice propre ordinaire 2020 de la Ville se solde par un résultat **en strict équilibre**. Les recettes et les dépenses de l'exercice propre portent sur un montant de 194.749.893,51 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par le fait que ce résultat est obtenu au travers de la ponction habituelle de 460.000 € dans la provision « CPAS » telle que prévue au plans de gestion de la Ville. L'exercice 2020 traduit également un versement complémentaire (et non récurrent) d'un montant de 1.700.000 € par la Régie foncière en application du renouvellement de la concession du Casino.

On peut également pointer la constitution d'une provision complémentaire pour « risque fiscal » de 56.643,99 €

Le résultat présumé des **exercices antérieurs** est, lui aussi, en strict équilibre.

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements** qui ne relèvent pas de l'exercice propre, le résultat est présenté en **équilibre** et traduit :

- les habituels transferts vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel (dépense : 163.384,20 €) ;
- Une ponction dans le fonds de réserve ordinaire en vue de financer le transfert vers le service extraordinaire et d'équilibrer le budget dans sa globalité (recette : 163.384,20 €)

Aussi, sur le plan global, le service ordinaire est en strict équilibre.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves (ordinaire et pour créances douteuses) et des provisions (pour CPAS, « risque fiscal », « risque fonds des communes » et Zone de secours NAGE) présumés à l'issue de l'exercice 2020 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé fin 2019 après MB2 réformée	Ajustements BI 2020	Solde présumé fin 2020 après BI 2020
Fonds de réserve ordinaire	4.762.790,07 €	-163.384,20	4.599.405,87 €
Fonds pour créances douteuses	1.501.678,49 €	-	1.501.678,49 €
Provision CPAS	3.650.000,00 €	-460.000,00	3.190.000,00 €
Provision pour risque fiscal	7.024.223,44 €	+ 56.643,99	7.080.867,43 €
Provision pour risque FDC	1.300.000,00 €	-	1.300.000,00 €
Provision pour Zone NAGE	1.036.739,21 €	-	1.036.739,21 €
Réserves service soc pers	102.000,00	-	102.000,00 €
Total Réserves et provisions	19.377.431,21	-566.740,21	18.810.691,00

Le total estimé des réserves et provisions au 31/12/2020 porte sur 18.810.691,00 €

Il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaires et les mandataires gérées par Ethias portent, quant à elles, au 31/12/2018 (dernier exercice clôturé) sur un montant de **27.745.968 €** (- 249.671 € ; - 0,89% par rapport à 2017).

Le tableau qui suit donne un aperçu de l'utilisation du fonds de réserve ordinaire au cours des douze derniers exercices (MB2 réformée prise en considération), soit depuis le moment où il a été alimenté du prêt régional d'aide extraordinaire de 23 millions € en 2008 :

Réserves au 31/12/2008	23.537.500,41 €
Recapitalisation du Holding (2009)	- 2.773.878,40 €
Créances douteuses constitution (2011) et reprises (2012)	- 1.501.678,49 €
Provision CPAS (2014 à 2020) - constitutions et reprises	- 3.190.000,00 €
Transfert vers Serv Extra (fouilles Grognon - 2014)	- 800.000,00 €
Constitution provision pour risque fiscal (2015, 2016 et 2020)	- 7.080.867,43 €
Provision pour risque FDC (2015, 2016 et 2017)	- 1.300.000,00 €
Transfert vers Serv Extra (réquilibrage fonds de réserve - 2016)	- 1.143.303,93 €
Provision pour zone NAGE (2017)	- 1.036.739,21 €
Réserves théoriquement disponibles après opérat. exceptionnelles	4.711.032,95 €
Solde présumé des réserves au 31/12/2020 après BI 2020	4.599.405,87 €
Utilisation des réserves (2008 à 2020) hors opérations exceptionnelles	111.627,08 €
Ponction annuelle moyenne (2008 à 2020), soit sur 13 exercices	8.586,70 €

Le tableau qui précède montre que si on tient compte de l'ensemble des opérations exceptionnelles réalisées depuis 2008, le fonds de réserve devrait présenter un solde disponible de 4.711.032,95 € fin 2020.

Le solde présumé fin 2020, après BI 2020, est de 4.599.405,87 €, ce qui traduit une utilisation des réserves de 111.627,08 € pour équilibrer les budgets successifs depuis 2008, soit une **ponction annuelle moyenne de 8.586,70 € en l'espace de 13 années**.

NB : Ces montants seront réévalués courant 2020 en fonction des résultats du compte 2019 et des ajustements qui interviendront en modifications budgétaires.

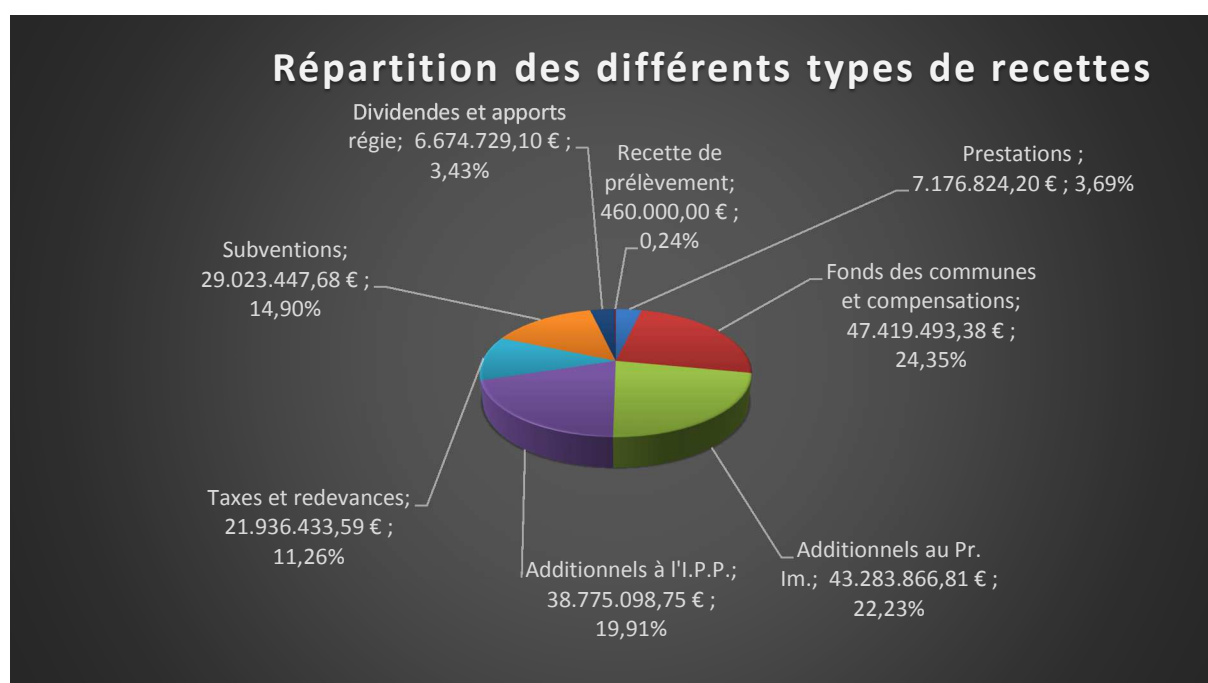
II. Recettes

Le montant total des **recettes de l'exercice propre** s'élève à **194.749.893,51 €** en augmentation de 4.534.164,96 € (+2,38%) par rapport à 2019.

Le tableau qui suit indique la répartition des principales recettes, leur pondération dans le total des recettes et par habitant.

BI 2020	Montants	%	€/hab
Prestations	7.176.824,20 €	3,69%	64,31
Fonds des communes et compensations	47.419.493,38 €	24,35%	424,95
Additionnels au Pr. Im.	43.283.866,81 €	22,23%	387,89
Additionnels à l'I.P.P.	38.775.098,75 €	19,91%	347,48
Taxes et redevances	21.936.433,59 €	11,26%	196,58
Subventions	29.023.447,68 €	14,90%	260,09
Dividendes et apports régie	6.674.729,10 €	3,43%	59,82
Recette de prélèvement	460.000,00 €	0,24%	4,12
Total exercice propre	194.749.893,51 €	100%	1.745,24

Graphiquement :

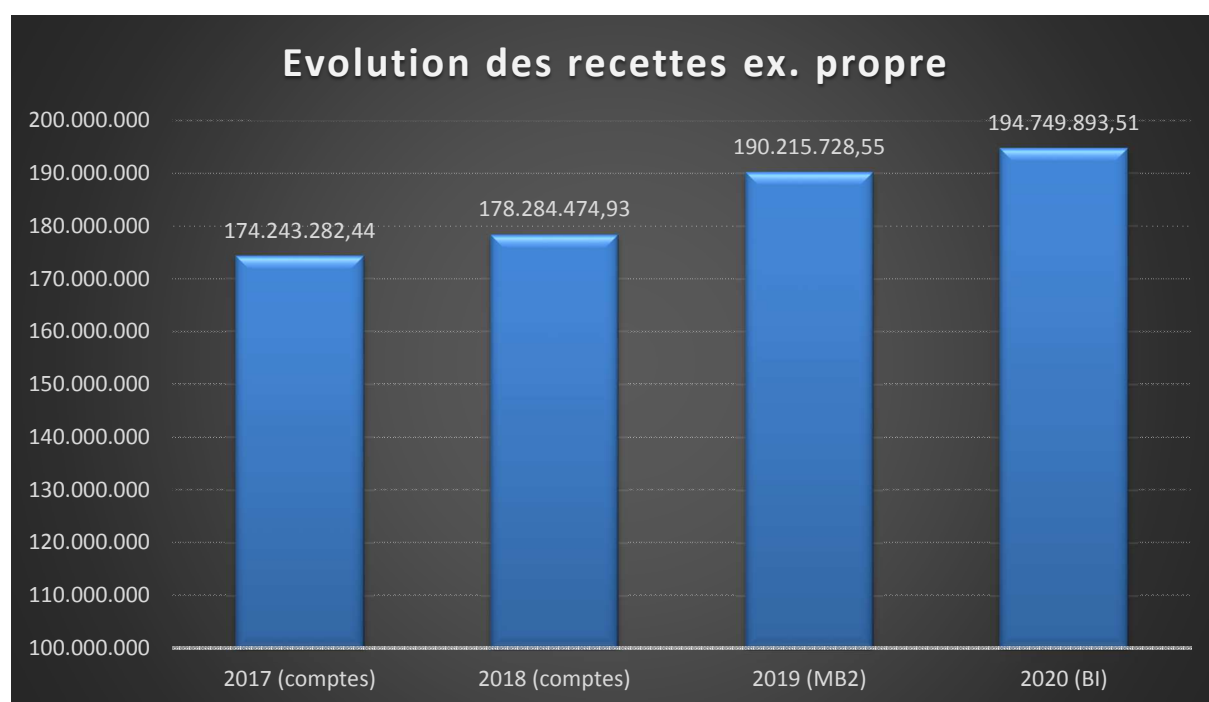


Le tableau ci-après donne l'évolution des recettes de l'exercice propre depuis 2017 :

Recettes exercice propre	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	174.243.282,44		
2018 (comptes)	178.284.474,93	+4.041.192,49	+2,32%
2019 (MB2)	190.215.728,55	+11.931.253,62	+6,69%
2020 (BI)	194.749.893,51	+4.534.164,96	+2,38%

On se rappellera que 2019 traduisait notamment l'inscription complète de la « dotation Namur-capitale » expliquant une partie de l'écart important entre 2018 et 2019. Par ailleurs, la comparaison comptes et budgets aboutit toujours en recettes à un différentiel favorable à l'estimation budgétaire de l'exercice propre.

Graphiquement :



II.a. Recettes de prestations

Les recettes de prestations au budget 2020 portent sur **7.176.824,20 €**. Elles représentent 7,34% des recettes totales de l'exercice propre et sont en augmentation de 490.708,23 € (+7,34%) par rapport à l'exercice 2019.

Exercices	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	6.435.708,20		
2018 (comptes)	6.462.191,44	+26.483,24	+0,41%
2019 (MB2)	6.686.115,97	+223.924,53	+3,47%
2020 (BI)	7.176.824,20	+490.708,23	+7,34%

Pour rappel, les principales recettes de prestations sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2020
552/161-05	Concession de droits (électricité)	1.038.939,01
922/161-01	Rembt charges personnel Régie foncière (R = D)	817.556,46
764/161PI-04	Recettes piscines	810.000,00
761/161PA-48	Recettes PARF	430.000,00
124/163-01	Locations immobilières	380.000,00
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	365.000,00
878/161-05	Concessions aux cimetières	350.000,00
131/161-14	Intervention du personnel dans coût chèques-repas	340.000,00
000/161SP-48	Ecritures comptables sponsoring (R = D)	240.000,00
104/161-48	Remboursement trait. personnel détaché (R = D)	220.000,00
761/161AJ-48	Recettes activités jeunesse	210.000,00
764/161SP-48	Recettes stages et activités sportives	190.000,00
124/163B1-01	Locations salles	170.000,00
734/161MB-01	Minerval élèves Beaux-Arts	140.000,00
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie (R = D)	128.000,00
551/161-05	Concession de droits (GAZ)	102.658,23
104/161-06	Récupération de frais de poursuite	100.000,00

En ce qui concerne les principaux ajustements par rapport à 2019, ils sont repris ci-après :

Article	Objet	BI 2020	Var MB2 2019
124/163-01	Locations immobilières	380.000,00	+140.000,00
922/161-01	Rembt charges personnel Régie foncière	817.556,46	+135.743,52
764/161PI-04	Recettes piscines	810.000,00	+60.000,00
761/161PA-48	Recettes PARF	430.000,00	+55.000,00
878/161-05	Concessions aux cimetières	350.000,00	+35.000,00
764/163CT-01	Location cafeteria C.N.S.	31.500,00	+24.500,00
124/163B1-01	Locations salles	170.000,00	+15.000,00
875/161-48	Produits divers - affichage - déchets - fêtes	25.000,00	+10.000,00
124CI/163-01	Loyers divers Citadelle	37.000,00	-8.000,00

II.b. Recettes de transferts

Les recettes de transferts portent sur un montant de **180.438.340,21 €**. Elles représentent 92,65% des recettes de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 2.369.606,42 € (+ 1,33%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2019.

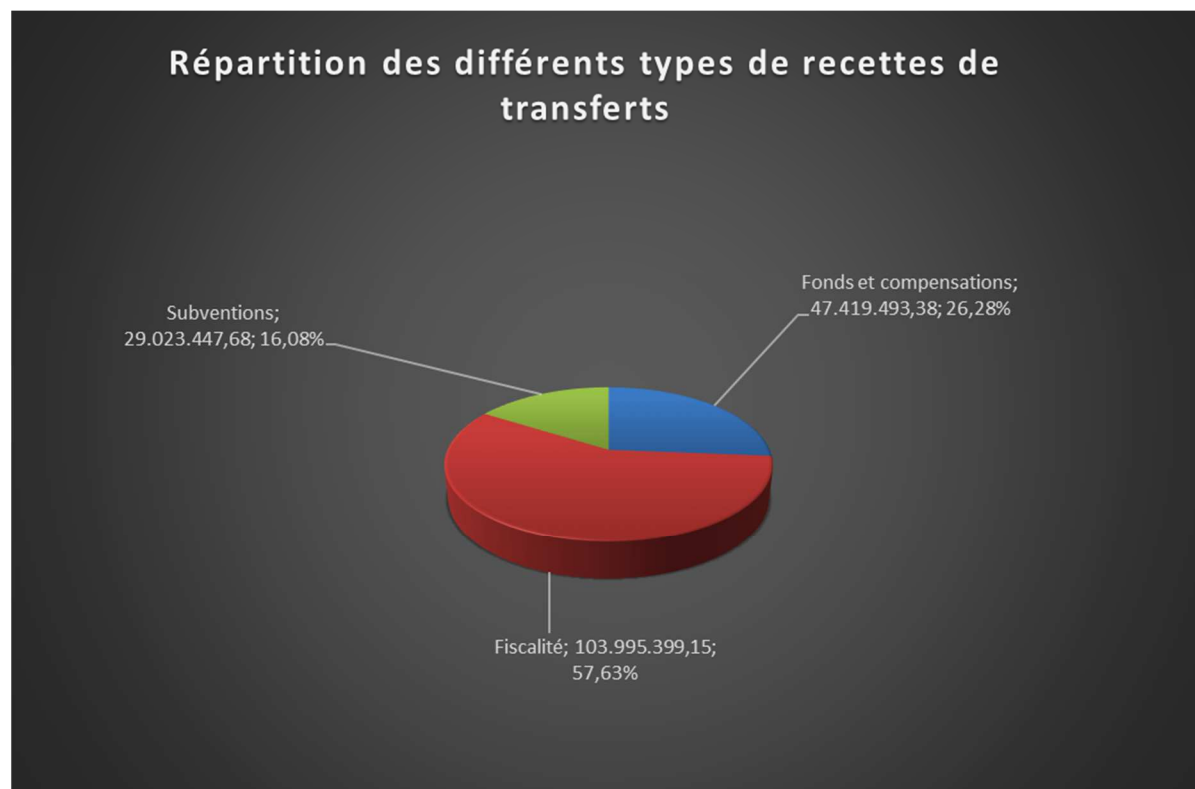
Exercices	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	162.419.220,61		
2018 (comptes)	166.523.881,93	+4.104.661,32	+2,53%
2019 (MB 2)	178.068.733,79	+11.544.851,86	+6,93%
2020 (BI)	180.438.340,21	+2.369.606,42	+1,33%

On distingue généralement trois sources de recettes de transferts :

- les recettes de fonds ;
- les recettes de fiscalité ;
- les recettes de subventions.

Leur répartition au budget 2020 est la suivante :

Recettes de transferts	Montants	%	€/hab
Fonds et compensations	47.419.493,38	26,28%	424,95
Fiscalité	103.995.399,15	57,63%	931,95
Subventions	29.023.447,68	16,08%	260,09
Total exercice propre	180.438.340,21	100,00%	1.616,99



II.b.1 Recettes de fonds

Les **recettes dites de « fonds »** portent sur **47.419.493,38 €** au budget 2020. Elles connaissent une hausse de 817.291,35 € (+ 1,75%) par rapport à l'exercice 2019.

Fonds et compensations	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	42.068.101,93		
2018 (comptes)	42.611.076,88	+542.974,95	+1,29%
2019 (MB 2)	46.602.202,03	+3.991.125,15	+9,37%
2020 (BI)	47.419.493,38	+817.291,35	+1,75%

Pour rappel, la majoration observée entre 2018 et 2019 provient à la fois de la hausse de la recette du fonds des communes (+ 1.179.256,80 €) et de la majoration technique de la dotation « Namur-capitale ».

Concernant la recette du fonds des communes, celle-ci a été inscrite conformément aux instructions en provenance du SPW par courrier du 6 juin 2019. Comme d'habitude, il convient d'être prudent par rapport au montant communiqué par le SPW. Il s'agit à ce stade d'un montant provisoire. Le montant définitif 2020 sera communiqué au cours du second semestre 2020 sur base d'une actualisation des différents paramètres se rapportant aux critères de l'enveloppe régionale et sur base de l'inflation réellement observée entre juin 2019 et juin 2020. Pour rappel, une provision de 1,3 million € a été constituée pour couvrir le risque éventuel de moindre recette.

La dotation « Namur-capitale », est maintenue à son niveau de 2019, soit au montant de 5,970 millions €. Ce montant fera vraisemblablement l'objet d'une indexation en cours d'exercice.

Au niveau de la main morte, qui pour rappel, consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique, aucune nouvelle information ne permet de majorer ou diminuer la recette. Le point pourra être fait ultérieurement, sur base du constat des comptes 2019.

II.b.2 Recettes de fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité sont budgétées à hauteur de **103.995.399,15 €** au budget 2020. Elles connaissent une hausse de 1.554.741,20 € (+ 1,52%) par rapport à l'exercice 2019.

Fiscalité	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	95.605.556,67		
2018 (comptes)	98.654.905,57	+3.049.348,90	+3,19%
2019 (MB 2)	102.440.657,95	+3.785.752,38	+3,83%
2020 (BI)	103.995.399,15	+1.554.741,20	+1,52%

Comme le montre le tableau qui suit, la majoration observée entre 2019 et 2020 provient essentiellement des recettes issues de la fiscalité dite « locale » (+ 1,114 million €) suite essentiellement aux constats des comptes 2018 et l'impact de l'obligation de couverture à 100% du coût-vérité en matière de collecte de déchets ménagers (voir infra).

Détail recettes de fiscalité	2019 (MB 2)	2020 (BI)	Var n-1 €	Var n-1 %
Additionnels précompte immobilier	42.646.448,73	43.283.866,81	+637.418,08	+1,49%
Additionnels IPP	38.972.377,21	38.775.098,75	-197.278,46	-0,51%
fiscalité "locale" + "add "autos"	20.821.832,01	21.936.433,59	+1.114.601,58	+5,35%
Total recettes de fiscalité	102.440.657,95	103.995.399,15	+1.554.741,20	+1,52%

La recette des additionnels au Pr. Im. est budgétée au montant de 43.283.866,81 €, soit en augmentation de 637.418,08 € (+1,49%) par rapport à 2019. Cette recette a été budgétée conformément aux instructions en cette matière, à savoir : sur base des statistiques reçues par le SPF Finances (RC 2019) et de la formule indiquée dans la circulaire budgétaire.

Additionnels Pr Im	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	38.831.903,60		
2018 (comptes)	41.085.459,38	+2.253.555,78	+5,80%
2019 (MB 2)	42.646.448,73	+1.560.989,35	+3,80%
2020 (BI)	43.283.866,81	+637.418,08	+1,49%

La croissance budgétée en 2020 s'avère inférieure aux taux de croissance observés ces dernières années. Une partie de l'explication réside vraisemblablement par le fait que la Région a tenu compte dans sa circulaire budgétaire d'un ralentissement de l'inflation. Il faut, par ailleurs, tenir compte du fait que le calcul imposé par la circulaire régionale s'applique uniformément à toutes les communes du territoire wallon et ne tient donc pas compte des spécificités locales, ce qui pourrait aboutir pour notre entité à une sous-estimation de la recette.

La recette des additionnels à l'I.P.P porte sur 38.775.098,75 € et diminue de 197.278,46 € (- 0,51%) par rapport au montant repris en modification budgétaire n°2 réformée de l'exercice 2019.

Additionnels IPP	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	36.274.068,39		
2018 (comptes)	37.514.684,99	+1.240.616,60	+3,42%
2019 (MB 2 réformée)	38.972.377,21	+1.457.692,22	+3,89%
2020 (BI)	38.775.098,75	-197.278,46	-0,51%

Pour rappel, l'inscription de cette recette est basée sur les informations en provenance du SPF finances (courrier du 25/10/2019).

Il convient de nuancer la diminution entre 2019 et 2020 (- 197.278,46 €) par le fait que l'exercice 2019 a fait l'objet d'une ré-estimation favorable de plus de 1 million €, laquelle a été intégrée via une demande de réforme de la MB2-2019 à l'Autorité de Tutelle. Contact pris avec le SPF, cette révision à la hausse s'avère être le fruit d'un enrôlement légèrement accéléré en cours d'exercice 2019, correspondant dès lors à des recettes qui auraient normalement dû être budgétées en 2020. L'effet « yoyo » de cette recette permet donc difficilement d'apprécier sa croissance naturelle.

Concernant l'impact du tax-shift, un courrier du 04/04/2019 estime son impact brut 2020 à 1.109.507,92 € portant l'impact structurel de la mesure au montant de 3,201 millions €. Selon ce même courrier, le plein impact de la mesure fédérale sera atteinte en 2021 et aboutira à une moindre recette structurelle pour la Ville estimée à 3,952 millions € (impact brut, soit sans prendre en considération les effets positifs de la mesure sur l'emploi, dont l'effet n'est pas quantifiable et dès lors chiffrable).

Comme pour le fonds des communes, la prudence reste de mise avec ce type de recette pour laquelle le SPF fait généralement parvenir deux ré-estimations en cours d'exercice.

Enfin, au sujet de la fiscalité locale et additionnels autos, les différentes taxes et redevances portent sur 21.936.433,59 €. Elles augmentent globalement de 1.114.601,58 € (+ 5,35%) par rapport aux montants repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2019.

Fiscalité locale et add. autos	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	20.499.584,68		
2018 (comptes)	20.054.761,20	-444.823,48	-2,17%
2019 (MB 2)	20.821.832,01	+767.070,81	+3,82%
2020 (BI)	21.936.433,59	+1.114.601,58	+5,35%

Les principaux ajustements entre 2019 et 2020 sont repris ci-après :

Article	Taxe/Redevance	Var 2018	Observation
040/366PA-07	Parkings	-140.000,00	Constat des comptes
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boites	-20.000,00	Constat des comptes
040/364-23	Panneaux publicitaires	-10.000,00	Constat des comptes
040/367-15	Immeubles inoccupés	+65.000,00	Estimation règlement
040/361U-04	Délivrance doc. administratifs urbanisme	+85.000,00	Estimation règlement
040/366PR-07	Parkings P + R	+130.000,00	Estimation règlement
040/366HO-07	Parkings horodateurs / cartes riverains	+150.000,00	Estimation règlement
040/363-03	Taxe sur la gestion des déchets ménages	+668.304,54	Coût-vérité

NB : Le montant de la taxe additionnelle « automobile » doit faire l'objet d'une communication du SPW. Ce montant sera à revoir en MB1 en fonction de cette information.

Le tableau qui suit donne un aperçu des taxes/redevances (fonction 040-hors additionnels) les plus « rémunératrices » :

Article	Taxe/Redevance	BI 2020 - €
040/363-03	Taxe sur la gestion des déchets ménages	5.465.461,54
040/366HO-07	Parkings horodateurs / cartes riverains	3.450.000,00
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	2.095.944,31
040/363-08	Raccordement aux égouts	1.825.000,00
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boites	780.000,00
040/365-01	Spectacles	680.000,00
040/363-48	Taxe sur la gestion des déchets	670.000,00
040/364-22	Enseignes	580.000,00
040/366PA-07	Parkings	500.000,00
040/361-04	Documents administratifs	450.000,00
040/364-23	Panneaux publicitaires	430.000,00
040/366-01	Droits de place divers	430.000,00
040/366PR-07	Parkings P + R	410.000,00
040/364-03	Force motrice	290.000,00
040/361-01	Enlèvement de véhicules	260.000,00
040/367-15	Immeubles inoccupés	215.000,00
040/361U-04	Délivrance doc. administratifs urbanisme	200.000,00
040/361RU-04	Renseignements urbanistiques	195.000,00
040/363C-08	Raccordement aux égouts commerces	165.000,00
040/366-03	Forains	165.000,00
040/367-02	Palissades, constructions	155.000,00
040/364-26	Séjour établissements hôteliers	150.000,00
040/366-06	Droits sur terrasses...	137.000,00
040/364-32	Etablissements financiers	125.000,00

II.b.3 Recettes de subventions

Les recettes de subventions sont budgétées à hauteur de **29.023.447,68 €** au budget 2020. Elles connaissent une diminution de 2.426,13 € (+0,01%) par rapport à l'exercice 2019.

Subventions	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	24.745.562,01		
2018 (comptes)	25.257.899,48	512.337,47	2,07%
2019 (MB 2)	29.025.873,81	3.767.974,33	14,92%
2020 (BI)	29.023.447,68	-2.426,13	-0,01%

NB : En ce qui concerne l'augmentation entre le compte 2018 et la MB2 2019, elle s'explique par le fait que certaines subventions ne peuvent pas être constatées au compte en cours d'exercice ce qui implique un écart entre le « budgétaire » et le « comptabilisé »,

Cette légère variation s'explique notamment par :

- l'augmentation des remboursements de cotisations « groupes cibles APE » (mécanisme en vigueur depuis 2014) pour 348.704,38 € qui sont fonction des dépenses corollaires ;
- une diminution des subventions liées au contrat de sécurité et à la cohésion sociale pour 163.713,36 €;
- des interventions régionales dans les remboursements d'emprunts « CRAC » en diminution de 74.596,33 € (avec dépenses correspondantes) ;
- une diminution des subventions liées à l'environnement de 111.500,00 € liées à des actions spécifiques en 2019 (avec dépenses correspondantes).

Il est à noter que les recettes liées aux points APE sont maintenues à l'identique par rapport à 2019 dès lors qu'aucune information n'a été communiquée pour le moment sur la nouvelle valeur du point APE. La modification éventuelle sera intégrée en MB 1.

Le total de la recette porte sur 5.422.953,85 € se détaillant comme suit :

Points APE	Nombre	Montant	Total
Points classiques	1.564	3.114,85	4.871.625,40
Points spécifiques : bibliothèques, logement...	177	3.114,85	551.328,45
Total	1.741		5.422.953,85

II.c . Recettes de dette

Les recettes de dette au budget 2020 portent sur **6.674.729,10 €**. Elles représentent 3,43% des recettes totales de l'exercice propre et sont en augmentation de 1.673.850,31 € (+33,47%) par rapport à l'exercice 2019.

Recettes de dette	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	4.928.353,63		
2018 (comptes)	4.838.401,56	-89.952,07	-1,83%
2019 (MB 2)	5.000.878,79	+162.477,23	+3,36%
2020 (BI)	6.674.729,10	+1.673.850,31	+33,47%

Le tableau qui suit reprend les principales recettes de dette et leur évolution par rapport à 2019 :

Recettes de dette - détail	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
Intérêts créditeurs	10.000,00	0,00	0,00%
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,39	0,00	0,00%
Dividendes AIEG	219.705,01	0,00	0,00%
Dividende complémentaire IDEFIN	83.735,00	0,00	0,00%
Autres dividendes	1.888,12	0,00	0,00%
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	3.400.000,00	+1.677.947,37	+97,44%
Autres (remboursements régie et tiers)	564.857,58	-4.097,06	-0,72%
Total	6.674.729,10	+1.673.850,22	+33,47%

La majoration entre 2019 et 2020 s'explique exclusivement par le droit de porte lié à l'attribution de la nouvelle concession d'exploitation du Casino d'un montant de 1.700.000 € à verser (par la Régie foncière) dès l'entrée en vigueur de la convention.

II.d . Recette de prélèvement à l'exercice propre (reprise de provision)

La recette de prélèvement à l'exercice propre, correspond à la désormais traditionnelle reprise de provision habituelle de 460.000 € en faveur du CPAS,

Pour rappel, le solde estimé fin 2019 de la provision en faveur du CPAS porte sur 3,190 millions € et sera nécessaire pour participer à l'équilibre des prochains budgets communaux en raison notamment de la hausse attendue de la dotation au CPAS.

II.e . Recettes des exercices antérieurs

Aucune recette n'est prévue aux exercices antérieurs au stade du budget initial.

II.f . Recettes de prélèvement « hors exercice propre »

Un prélèvement de **163.384,20 €** du fonds de réserve ordinaire est budgété pour financer les transferts vers le service extraordinaire liés aux parts SPGE/INASEP et aux prêts du service social de personnel.

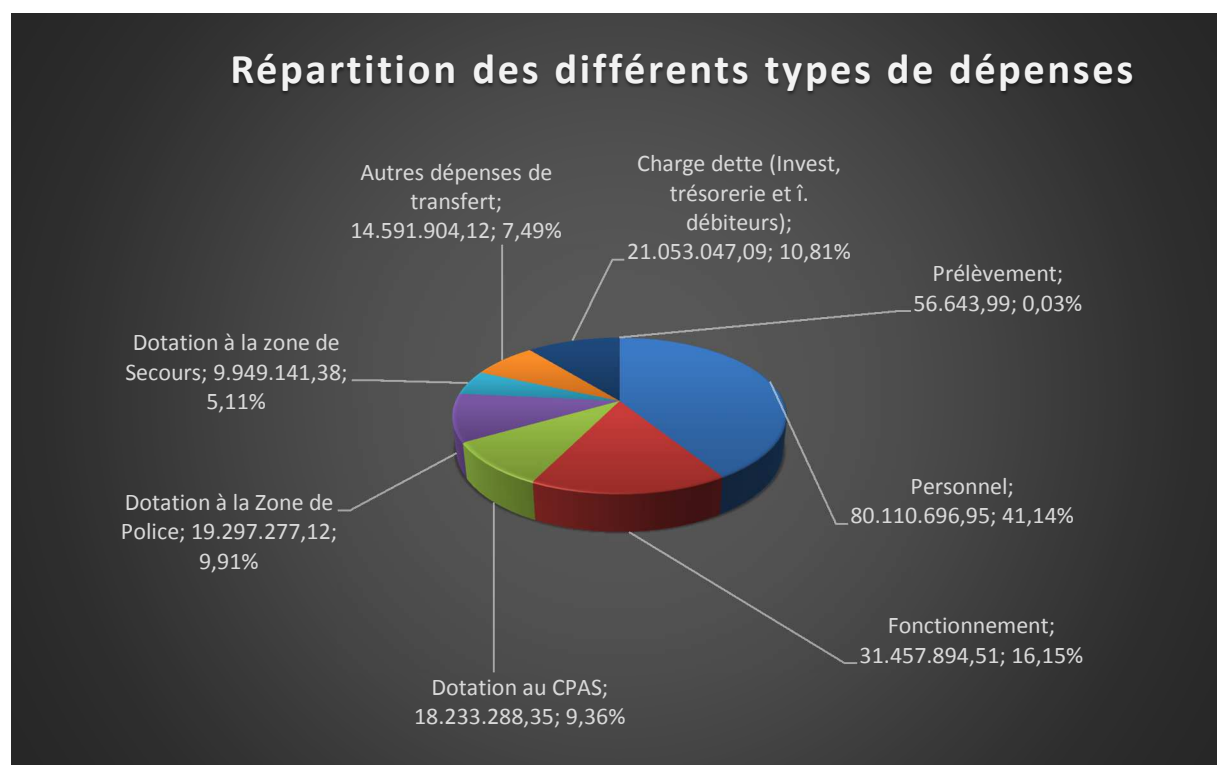
III. Dépenses

Le montant total des **dépenses de l'exercice propre** s'élève à **194.749.893,51 €** en augmentation de 4.534.164,96 € (+2,38%) par rapport à 2019.

Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses, leur pondération dans le total des recettes et par habitant.

BI 2020	Montants	%	€/hab
Personnel	80.110.696,95	41,14%	717,91
Fonctionnement	31.457.894,51	16,15%	281,91
Dotation au CPAS	18.233.288,35	9,36%	163,40
Dotation à la Zone de Police	19.297.277,12	9,91%	172,93
Dotation à la zone de Secours	9.949.141,38	5,11%	89,16
Autres dépenses de transfert	14.591.904,12	7,49%	130,76
Charge dette (Invest, trésorerie et î. débiteurs)	21.053.047,09	10,81%	188,67
Prélèvement	56.643,99	0,03%	0,51
Total exercice propre	194.749.893,51 €	100%	1.745,24

Graphiquement :



Le tableau ci-après donne l'évolution des dépenses de l'exercice propre depuis 2017 :

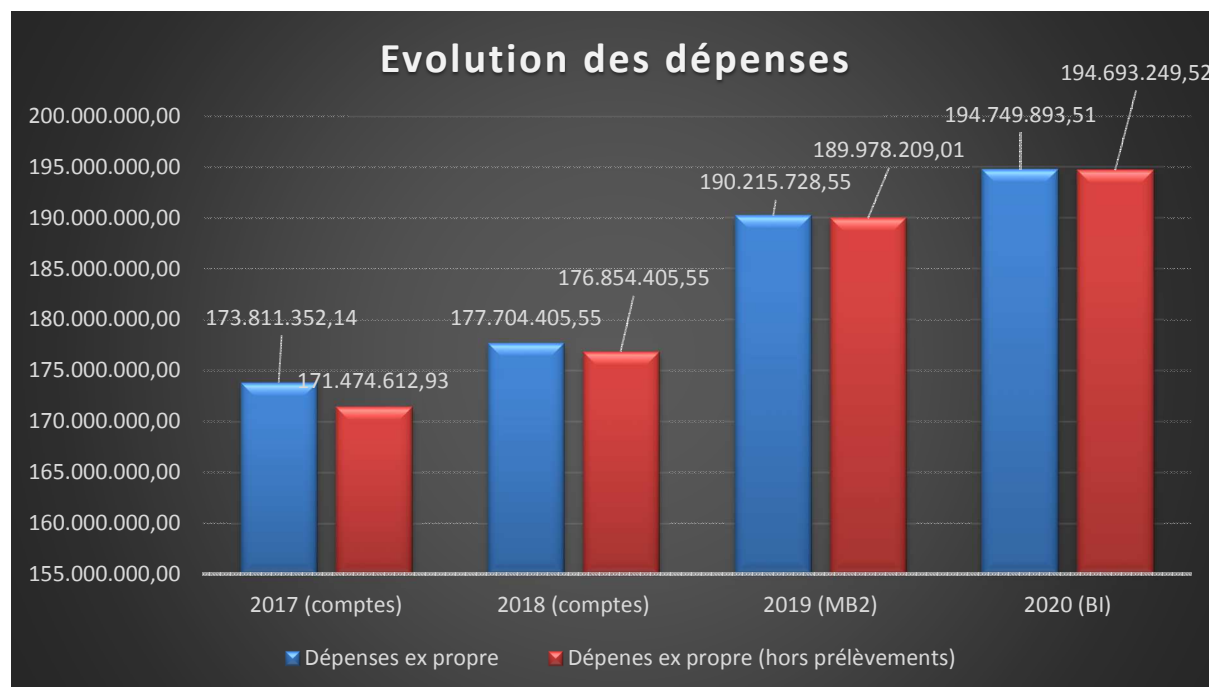
Dépenses exercice propre	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	173.811.352,14		
2018 (comptes)	177.704.405,55	+3.893.053,41	+2,24%
2019 (MB2)	190.215.728,55	+12.511.323,00	+7,04%
2020 (BI)	194.749.893,51	+4.534.164,96	+2,38%

NB : L'écart entre 2018 et 2019 est essentiellement « technique » dès lors que le compte reprend les engagements de dépenses qui sont toujours inférieurs aux prévisions budgétaires et ce, essentiellement en dépenses de fonctionnement, de dette et de personnel. Par ailleurs la dotation « Namur capitale » dont une partie était versée directement à la zone de police jusqu'en 2018 transite à présent via le budget communal.

Le tableau qui suit fait abstraction des alimentations de provisions de sorte que seuls les quatre secteurs classiques de dépenses soient repris, à savoir : les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Dépenses exercice propre	Montant (hors prélèvements)	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	171.474.612,93		
2018 (comptes)	176.854.405,55	+5.379.792,62	+3,14%
2019 (MB2)	189.978.209,01	+13.123.803,46	+7,42%
2020 (BI)	194.693.249,52	+4.715.040,51	+2,48%

Graphiquement :



III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **80.110.696,95 €**. Elles représentent 41,14% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 1.857.274,22 € (+ 2,37%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2019.

La méthodologie appliquée pour calculer la prévision des dépenses de personnel est identique à celle mise en place depuis plusieurs exercices, à savoir une extrapolation en base annuelle des mandats du neuvième mois de l'année 2019 à laquelle s'ajoute l'ensemble des ajustements prévus tant à la hausse qu'à la baisse.

MB2 - 2019	78.253.422,73
Ajustement "extrapolation mandats 2018"	-529.793,13
Engagements 2019 (impact 2020)	+1.698.847,08
Plan d'embauche 2020	+230.345,09
Retours (maternité, interruption de carrière, détachements...)	+461.184,45
Départs 2019 (impact 2020) et connus 2020	-921.545,46
Annales-RGB (+0,60%)	+383.454,53
Evolution de carrière et promotions (forfait)	+200.000,00
Indexation au 1 ^{er} mars 2020	1.134.781,67
Economies de non-remplacements (forfait)	-350.000,00
Economies de pensions non encore connues (forfait)	-450.000,00
BUDGET 2020	80.110.696,96
Var n-1 €	+1.857.274,23
Var n-1 %	+2,37%

Le détail des montants des plans d'embauche 2019 et 2020 ainsi que des retours et départs connus fait l'objet d'une annexe du budget établie par le Département « R.H. ».

Il est à noter que l'alimentation « part patronale » des réserves pensions pour le personnel statutaire et les mandataires porte sur 8.756.118,46 €, en augmentation de 211.006,78 € par rapport à 2019. La majoration de ces cotisations vers la casse Ethias se justifie par la croissance annuelle des charges pensions financées par ces mêmes réserves.

Pour rappel, les réserves constituées au 31/12/2018 avoisinent 28 millions, ce qui doit permettre de lisser l'impact des charges pensions réclamées par l'ONSS au titre de cotisation de base et de facture de responsabilisation.

Le tableau qui suit, permet de faire le point sur *l'évolution des ETP* entre 2016 et 2019.

Statistiques ETP (source : DRH)	Nombre	Var n-1 €	Var n-1 %
déc-16	1.402,73		
déc-17	1.392,08	-10,65	-0,76%
déc-18	1.383,15	-8,93	-0,64%
sep-19	1.424,11	+40,96	+2,96%
Evolution 2016-2019		+21,38	+1,52%

III.a.1 Evolution de la charge brute de personnel

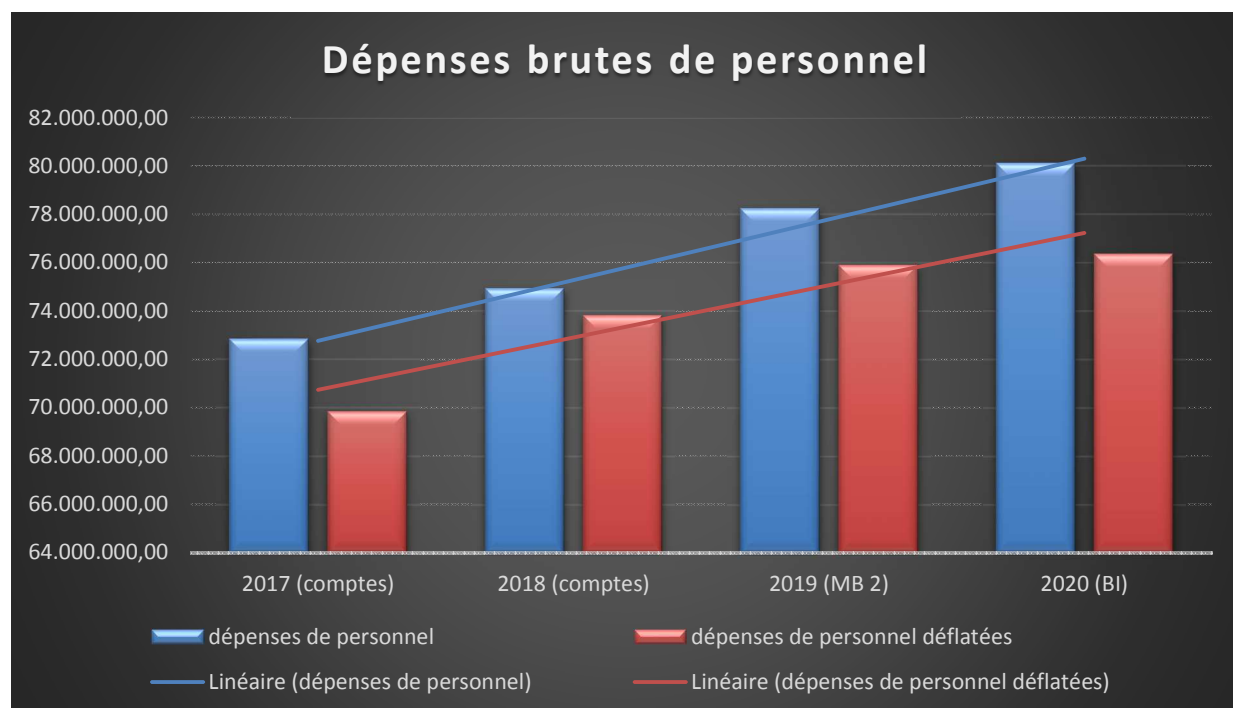
Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des *charges brutes de personnel* (hors subvention, interventions...) depuis 2017.

Dépenses brutes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	72.842.941,63		
2018 (comptes)	74.942.391,58	+2.099.449,95	+2,88%
2019 (MB 2)	78.253.422,73	+3.311.031,15	+4,42%
2020 (BI)	80.110.696,95	+1.857.274,22	+2,37%
Evolution 2017-2020		+7.267.755,32	+9,70%
Evolution moyenne annuelle		+2.422.585,11	+3,23%

Du point de vue de l'analyse, il est intéressant de tenir compte du fait que trois indexations sont intervenues sur la période considérée, à savoir en juillet 2017, en octobre 2018 et en mars 2020 ce qui implique que les rémunérations de 2017 à 2020 intègre respectivement 1%, 1,5% et 3% et 4,66% d'augmentations salariales uniquement liées à l'inflation. L'évolution 2017-2020 des dépenses brutes de personnel *déflatée* est donnée dans le tableau qui suit :

Dépenses brutes déflatées	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	69.852.942,25		
2018 (comptes)	73.818.255,71	+3.965.313,45	+5,68%
2019 (MB 2)	75.905.820,05	+2.087.564,34	+2,83%
2020 (BI)	76.369.527,40	+463.707,35	+0,61%
Evolution 2016-2019		+6.516.585,15	+8,83%
Evolution moyenne annuelle		+2.172.195,05	+2,94%

Graphiquement :



III.a.2 Evolution de la charge nette de personnel

Le calcul des **charges nettes de personnel** est établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC. Il permet de déduire les rémunérations « mandataires », les subventions à l'emploi, les remboursements « groupes cibles APE », l'intervention du personnel dans les chèques repas, les éventuelles interventions et contributions d'organismes extérieurs dans les frais de personnel, les remboursements liés à des détachements ou encore des recettes liées à l'application de convention collective (pacte de solidarité). Par ailleurs certains coûts considérés comme exogènes sont également déduits comme les frais liés à la hausse des cotisations patronales « pensions » ou encore le surcoût net généré par les nominations liées à l'extension du cadre (plafonné à 700.000 €).

Le détail des coûts nets figure parmi les annexes au budget

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de personnel depuis 2017 selon le canevas établi avec le CRAC :

Dépenses nettes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	59.045.295,42		
2018 (comptes)	57.447.378,05	-1.597.917,37	-2,71%
2019 (MB 2)	58.193.942,57	+746.564,52	+1,30%
2020 (BI)	60.022.848,18	+1.828.905,61	+3,14%
Evolution 2017-2020		+977.552,76	+1,70%
Evolution moyenne annuelle		+325.850,92	+0,57%

NB : la diminution entre 2017 et 2018 provient essentiellement de la hausse d'alimentation de la caisse pension laquelle peut être déduite dans le calcul CRAC

Lorsqu'on retranche l'impact de l'inflation sur la période considéré, l'évolution moyenne des charges nette **déflatée** est de -0,73%/an ainsi que le montre le tableau ci-après :

Dépenses nettes déflatées	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	58.454.842,47		
2018 (comptes)	56.585.667,38	-1.869.175,09	-3,20%
2019 (MB 2)	56.448.124,29	-137.543,09	-0,24%
2020 (BI)	57.219.781,17	+771.656,88	1,37%
Evolution 2017-2020		-1.235.061,30	-2,18%
Evolution moyenne annuelle		-411.687,10	-0,73%

NB : idem tableau précédent

III.a.3 Charges « statutaires », contractuels non subsidiés et contractuels subsidiés

Les trois tableaux qui suivent permettent de distinguer l'évolution des dépenses de personnel selon les 3 catégories habituellement employées en fonction des différents **statuts du personnel communal**.

La diminution de la charge « statutaire » sur la période considérée (2017-2020) traduit l'arrêt de la politique de nomination et les départs progressifs du personnel statutaire à la pension.

Corolairement, les charges du personnel contractuel sont en hausses significatives sur la période considérée en raison essentiellement de l'impact des plans d'embauches par nature « contractuelles ».

Personnel statutaire	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	35.624.783,91		
2018 (comptes)	34.929.065,03	-695.718,88	-1,95%
2019 (MB 2)	35.332.777,84	+403.712,81	+1,16%
2020 (BI)	34.549.461,34	-783.316,50	-2,22%
Evolution 2017-2020		-1.075.322,57	-3,08%
Evolution moyenne annuelle		-358.440,86	-1,03%

Il est à noter que la hausse entre 2018 (comptes) et 2019 (après MB2) est uniquement due à la majoration des transferts vers la caisse « pension » Ethias (+ 632.960,43 €), dont le calcul est indépendant de la masse salariale du personnel nommé.

Personnel contractuel subsidié	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	19.152.691,02		
2018 (comptes)	21.421.646,23	+2.268.955,21	+11,85%
2019 (MB 2)	23.612.019,95	+2.190.373,72	+10,23%
2020 (BI)	25.076.863,35	+1.464.843,40	+6,20%
Evolution 2017-2020		+5.924.172,33	+27,66%
Evolution moyenne annuelle		+1.974.724,11	+9,22%

Personnel contractuel non subsidié	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	12.202.340,45		
2018 (comptes)	12.663.004,22	+460.663,77	+3,78%
2019 (MB 2)	13.371.513,65	+708.509,43	+5,60%
2020 (BI)	14.242.876,23	+871.362,58	+6,52%
Evolution 2017-2020		+2.040.535,78	+16,11%
Evolution moyenne annuelle		+680.178,59	+5,37%

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **31.457.894,51 €**. Elles représentent 16,15% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 370.953,81 € (+ 1,19%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2019.

Dépenses brutes de fonctionnement	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	26.329.319,64		
2018 (comptes)	28.040.413,29	+1.711.093,65	+6,50%
2019 (MB 2)	31.086.940,70	+3.046.527,41	+10,86%
2020 (BI)	31.457.894,51	+370.953,81	+1,19%
Evolution 2017-2020		+5.128.574,87	+18,29%
Evolution moyenne annuelle		+1.709.524,96	+6,10%

NB : il convient de noter, pour cette catégorie de dépense, qu'il existe un écart relativement important entre les dépenses budgétées et celles effectivement engagées au compte. Cela permet de nuancer l'évolution observée entre le compte 2018 et la MB2 2019.

Pour rappel, les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2020
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	8.939.619,53
137/125-03	Chauffage éclairage bâtiments	2.500.000,00
522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	927.112,50
426/125EP-03	Eclairage public - consommations	925.000,00
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	805.735,00
569/124TF-02	Fonctionnement téléphérique	615.000,00
136/127C-03	Carburant pour véhicules	580.000,00
104/123-07	Correspondance-affranchissements	550.000,00
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	500.000,00
137/126-01	Loyers et charges locatives	500.000,00
104/123IC-13	Informatique contrats	485.000,00
104/123IT-13	Informatique calcul traitements	392.000,00
121/123-48	Frais perception I.P.P.	384.650,70
124CI/124-06	Citadelle - travaux - prestations de tiers	378.000,00
137/125-15	Consommation eau	365.000,00
763/124FO-48	Frais organisation évènements festifs	365.000,00
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	358.000,00
124/125-10	Impôts sur les immeubles	355.000,00
137/123-11	Téléphone	330.000,00
104/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	316.000,00
137/125B-02	Entretien des bâtiments (bâtiments)	300.000,00
136/127G-02	Entretien des véhicules	270.000,00
844/124AS-48	Action sociale - frais fonctionnement	262.220,00
761/124AJ-48	Fonctionnement activités jeunesse	246.503,00
134/124PC-02	Publications communales	220.000,00
137/125E-02	Entretien des bâtiments (électro)	220.000,00
421/124PO-48	Frais enlèvement véhicules	220.000,00

En ce qui concerne **les principaux ajustements** (> à 20.000 €) par rapport à 2019, ils sont repris ci-après :

Article	Objet	BI 2020	Var MB2 2019	Remarque/Observation
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	8.939.619,53	+625.904,54	Suivant informations BEP
137/126-01	Loyers et charges locatives	500.000,00	+56.000,00	Location modules « écoles »
771/124-02	Promotion culturelle - animation musées	60.000,00	+45.000,00	Subvention FWB
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	358.000,00	+36.693,00	Nouveaux marchés à attribuer en 2020
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	805.735,00	+22.125,00	Augmentation de la subvention correspondante
777/124-02	Fonctionnement bien-être animal	22.000,00	+22.000,00	Nouvel article (partiellement via transfert)
137/125E-02	Entretien des bâtiments (électro)	220.000,00	+20.000,00	Augmentation prix matériaux
766/124PL-02	Espaces verts - plantations	182.194,00	+20.000,00	Transfert d'articles budgétaires (propreté publique)
876/124-02	Propreté publique - déchets	175.400,00	-20.000,00	Transferts vers Espaces verts – plantations
875/124AN-02	Lutte c/animaux-plantes nuisibles	27.475,00	-20.400,00	Transfert vers bien-être animal
104/122-02	Honoraires pour études et travaux (Services généraux)	200.000,00	-27.500,00	Suivant projets 2020
137/125-15	Consommation eau	365.000,00	-35.000,00	En 2019 : fuites
137/122-02	Honoraires pour projets études et travaux (BEB)	20.000,00	-63.000,00	Suivant information des services concernés
766/124EV-48	Actions environnement (subsidées)	74.224,00	-111.500,00	Diminution équivalente de la subvention
104/123EC-48	Listes électorales/élections	15.000,00	-156.000,00	Pas d'élections prévues en 2020

Le calcul des **charges nettes de fonctionnement** est également établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC.

Il permet de déduire certaines dépenses considérées comme exogènes (carburant, éclairage public, consommation d'eau, frais d'élection,...) et diverses recettes telles que de nombreuses subventions dédiées à des projets ou activités bien précis ou encore des interventions/remboursements d'organismes tiers.

Le détail des coûts nets de fonctionnement figure parmi les annexes au budget

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de fonctionnement depuis 2017 selon le canevas établi avec le CRAC :

Dépenses nettes de fonctionnement	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	17.315.930,29		
2018 (comptes)	18.532.616,98	+1.216.686,69	+7,03%
2019 (MB 2)	20.626.255,68	+2.093.638,70	+11,30%
2020 (BI)	21.194.879,96	+568.624,28	+2,76%
Evolution 2017-2020		+3.878.949,67	+20,93%
Evolution moyenne annuelle		+1.292.983,22	+6,98%

III.c. Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts portent sur un montant de **62.071.610,97 €**. Elles représentent 31,87% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 941.259,09 € (+ 1,54%) par rapport à la MB2 2019.

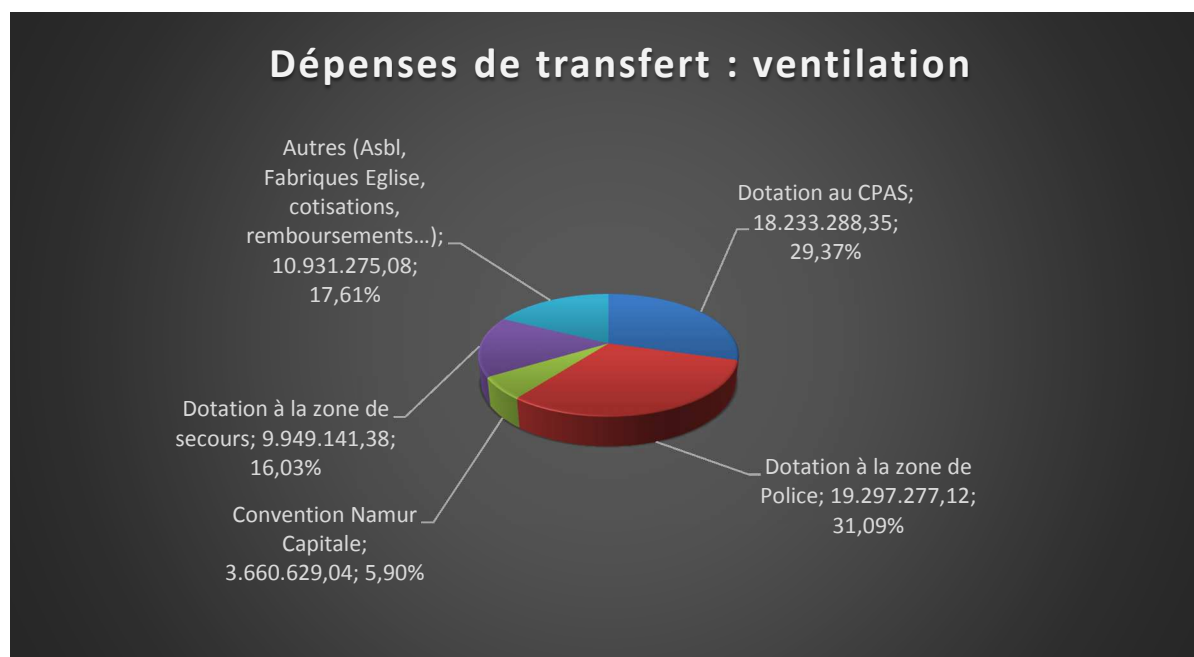
<i>Dépenses de transferts</i>	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	54.895.462,92		
2018 (comptes)	56.070.784,18	+1.175.321,26	+2,14%
2019 (MB 2)	61.130.351,88	+5.059.567,70	+9,02%
2020 (BI)	62.071.610,97	+941.259,09	+1,54%
Evolution 2017-2020		+7.176.148,05	+12,80%
Evolution moyenne annuelle		+2.392.049,35	+4,27%

NB : l'exercice 2019 traduit à la fois une importante majoration de la dotation au CPAS mais aussi le mécanisme « dotation Namur-capitale » dont la recette et le transfert partiel vers la zone de Police transite entièrement par le budget communal.

Comme l'indique le tableau qui suit, les dépenses de transferts sont majoritairement destinées à couvrir le déficit du CPAS, de la zone de Police et de la zone de secours.

<i>Dépenses de transferts – ventilation</i>	Montants	%	€/hab
Dotation au CPAS	18.233.288,35	29,37%	163,40
Dotation à la zone de Police	19.297.277,12	31,09%	172,93
Convention Namur Capitale – ZP	3.660.629,04	5,90%	32,80
Dotation à la zone de secours	9.949.141,38	16,03%	89,16
sous total dotations	51.140.335,89	82,39%	458,29
Autres (Asbl, Fabriques Eglise, cotisations, remboursements...)	10.931.275,08	17,61%	97,96
Total dépenses de transferts	62.071.610,97	100,00%	556,25

Graphiquement :



III.c.1 Dotation au CPAS

La dotation au CPAS porte sur **18.233.288,35 €** et correspond au montant repris au sein du budget du CPAS. La dotation communale est diminuée de 79.998,34 € (-0,44%) par rapport au montant octroyé en 2019 conformément à la nouvelle trajectoire adoptée par le CPAS qui sera intégrée au plan de gestion actualisé de la Ville début 2020.

Le tableau qui suit retrace l'évolution de la dotation depuis 2017.

Dotation au CPAS	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	16.352.220,00		
2018 (comptes)	16.670.806,00	+318.586,00	+1,95%
2019 (MB 2)	18.313.286,69	+1.642.480,69	+9,85%
2020 (BI)	18.233.288,35	-79.998,34	-0,44%
Evolution 2017-2020		+1.881.068,35	+11,28%
Evolution moyenne annuelle		+627.022,78	+3,76%

III.c.2 Dotation à la zone de Police

La dotation à la zone de Police dans l'attente du budget 2020 de la zone est budgétée, au montant de **19.297.277,12 €** (+742.202,97 € ; + 4,00%) correspondant à la dotation qui était prévue dans la projection quinquennale pour l'exercice 2020.

Dotation à la zone de Police	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	18.743.012,01		
2018 (comptes)	19.531.657,00	+788.644,99	+4,21%
2019 (MB 2)	18.555.074,15	-976.582,85	-5,00%
2020 (BI)	19.297.277,12	+742.202,97	+4,00%
Evolution 2017-2020		+554.265,11	+2,84%
Evolution moyenne annuelle		+184.755,04	+0,95%

III.c.3 Dotation à la zone de Secours

La **dotation à la zone NAGE** est budgétée au montant de **9.949.141,38 €** conformément au courrier en provenance de la zone. Ce montant est inchangé depuis 2015 en raison notamment des provisions et réserves qu'elle a pu constituer entre 2015 et 2019.

La Ville de Namur reste le contributeur public principal dans la zone de secours.

Financement public Zone de secours NAGE	Montants	%
Dotation fédérale de base	898.212,00	4,41%
Dotations fédérales complémentaires	2.641.407,46	12,97%
Subside AMU fédéral	1.992.488,74	9,78%
Dotation provinciale	753.006,93	3,70%
Dotation communale Andenne	863.152,87	4,24%
Dotation communale Assesse	204.758,69	1,01%
Dotation communale Eghezée	690.194,54	3,39%
Dotation communale Fernelmont	297.526,39	1,46%
Dotation communale Gembloux	996.896,26	4,89%
Dotation communale Gesves	273.163,68	1,34%
Dotation communale La Bruyère	259.725,72	1,28%
Dotation communale Namur	9.949.141,38	48,85%
Dotation communale Ohey	190.521,83	0,94%
Dotation communale Profondeville	358.067,20	1,76%
Total financements publics	20.368.263,69	100,00%

III.c.4 Autres dépenses de transfert

Les « **autres dépenses de transfert** » portent sur **10.931.275,08 €** et sont en augmentation de 202.277,42 € (+1,93%) par rapport à la MB finale de 2019. Ces dépenses concernent le financement:

- des remboursements à la zone de Police (officier de liaison, fourrière) pour 196.756,45 € ;
- de la charge nette des emprunts CRAC (765.799,57 €) ;
- des fabriques d'Eglise pour un montant inchangé de 1.000.000,00 € ;
- de diverses cotisations (UVCW, BEP, INASEP...), interventions ou remboursements de frais vers des tiers et de non-valeurs pour un montant de 1.634.234,18 € ;
- du monde associatif pour 7.334.484,88 € ;

On peut une nouvelle fois pointer qu'il n'est **pas** prévu **d'intervention pour le CHR** « Sambre et Meuse » compte tenu des résultats des exercices précédents sont en boni cumulé (20,150 millions € au 31/12/2018 pour les deux sites).

Concernant le ***monde associatif***, le tableau qui suit retrace les montants globalement alloués depuis 2017 :

<i>Financement du monde associatif</i>	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	6.687.517,07		
2018 (comptes)	6.968.713,61	+281.196,54	+4,20%
2019 (MB 2)	7.242.974,69	+274.261,08	+3,94%
2020 (BI)	7.334.484,88	+91.510,19	+1,26%
<i>Evolution 2017-2020</i>		+646.967,81	+9,28%
<i>Evolution moyenne annuelle</i>		+215.655,94	+3,09%

Détail des crédits alloués au monde associatif :

Article budgétaire	Association	Montants	Var n-1 €
844/332SO-02	Subside Asbl Sonefa	2.134.967,30	+52.072,37
762/332CR-03	Subs. Centre culturel régional Asbl	648.323,22	+13.445,46
762/332OT-03	Subside Office du Tourisme Asbl	400.792,19	+7.353,45
135/332-02	Subside Asbl NEW	383.500,00	0,00
124CI/332AC-03	Subs. conv. Asbl Comité Animation Citadelle	327.000,00	0,00
529/435KKPN-03	Subsides KIKK Asbl pour pavillon numérique	250.000,00	0,00
762/332CRAB-03	Subs. Centre culturel régional Asbl pour	237.500,00	1.188,91
780/332CC-03	Subside Canal C Asbl	210.000,00	0,00
762/332CC-03	Subside Centre Art vocal et Musique ancienne	205.555,00	0,00
762/332FF-03	Subside Festival Film francophone Asbl	199.413,44	0,00
764/332AS-02	Subsides associations sportives locales	180.000,00	0,00
561/332AU-02	Subside Asbl GAU	175.000,00	0,00
762/332GR-03	Subside Asbl Les Grignoux	167.412,44	0,00
764/332-02	Subsides projets sportifs	165.000,00	0,00
762/332AC-02	Subsides action culturelle	148.050,00	-15.000,00
763/332FWCC-03	Subsides CCQN Fêtes de Wallonie	117.540,00	0,00
762/332FS-03	Subside Festival Solidarités	75.000,00	0,00
763/332FW-03	Subsides Comité Fêtes Wallonie	65.010,00	0,00
762/332CM-03	Subside C.C.R. Asbl pour maintenance	60.675,00	0,00
569/332MT-02	Subsides Maison du Tourisme	55.000,00	0,00
764/332BC-03	Subside B.C.S.S.N. Asbl (Belfius Namur	51.655,20	0,00
79090/332-02	Subside Maison de la Laïcité F. Bovesse Asbl	50.000,00	0,00
522/435CR-01	Subsides dynamisation commerces	48.000,00	0,00
844/332GL-02	Subs. Asbl Gestion Logement Namur	45.000,00	0,00
762/332CP-02	Subside Maison de la Poésie Asbl	41.310,00	0,00
762/332OTR-03	Subside Office du Tourisme Asbl	36.900,00	0,00
761/332OJ-02	Subsides actions jeunesse	36.500,00	-10.000,00
762/332FO-02	Subs. Asbl Festival de Folklore de Jambes	35.000,00	+6.200,00
771/332SA-03	Subs.Soc. archéologique de Namur Asbl	33.500,00	0,00

522/332KK-03	Subsides KIKK Asbl	30.000,00	+10.000,00
766/332FN-02	Subsides Festival Film Nature	30.000,00	0,00
832/332CV-02	Subsides fonct. conventions PCS - PSSP	24.330,00	0,00
761/332AJ-02	Subsides aux plaines d'initiative volontaire	22.000,00	0,00
763/332CF-02	Subsides Comités des fêtes	20.300,00	0,00
522/332T-02	Subsides développement économique	20.000,00	+13.250,00
569/332CF-03	Subsides Charlie's Factory Sprl	20.000,00	0,00
762/332BD-03	Subside Baie des Tecks Asbl	20.000,00	0,00
762/332CJ-03	Subside Asbl A Cœur joie	20.000,00	+20.000,00
771/332GC-02	Subsides à Amis de l'Hôtel Groesbeeck de	20.000,00	0,00
844/332AS-02	Subsides actions sociales	18.550,00	0,00
922/332RF-02	Subside à Regie foncière pour logements	18.000,00	0,00
844/332RC-03	Subside Asbl Resto du Cœur de Namur	17.808,71	0,00
764/332TR-03	Subside T.R.W. Organisation Asbl	15.300,00	0,00
522/332PV-02	Subsides Pro Vélo Asbl	15.000,00	+6.000,00
762/332FN-02	Subside Festival musical de Namur Asbl	15.000,00	0,00
844/332AL-02	Subside Alpha 5000 Asbl	13.384,00	0,00
762/332SI-02	Subside Syndicat d'Initiative Jambes Asbl	12.000,00	0,00
762/332TE-03	Subside S.I. Jambes pour Centre Archéologique art et histoire	11.250,00	0,00
844/332CA-03	Subs. Asbl Les Caracoleurs	11.040,00	0,00
871/332GM-03	Subsides Asbl GAMENA	11.040,00	0,00
762/332RD-03	Subside à "Le rêve dure"	11.000,00	0,00
764/332VO-03	Subside Asbl Namur Volley	10.800,00	0,00
762/332CRCT-03	Subside CRC-N (Comptoir des ressources créatives)	10.000,00	0,00
762/332NA-03	Subside Pôle musical NA !	10.000,00	0,00
762/332TEFF-03	Subside The Extraordinary Film Festival	10.000,00	-5.000,00
764/332ES-03	Subsides Cercle d'escrime de Namur	10.000,00	0,00
844/332FT-03	Subside Asbl Format	10.000,00	0,00
871/332SA-02	Subsides actions santé	10.000,00	0,00
762/332CO-03	Subsides Maison du Conte	9.900,00	0,00
764/332RW-03	Subside Automobile Club Namur Asbl	9.900,00	0,00
764/332SM-03	Subside S.M.A.C. Asbl	9.900,00	0,00
771/332C-02	Susides musées namurois et sociétés	9.000,00	0,00
844/332SV-03	Subside Asbl St Vincent de Paul	8.544,46	0,00
844/332BA-02	Subside Asbl Banque alimentaire	8.000,00	+2.000,00
761/332BA-03	Subside Maison Jeunes et Culture Salzinnes	7.750,00	0,00
761/332BE-03	Subside Centre culturel Basse-Enhaive Asbl	7.750,00	0,00
761/332CH-03	Subside Maison Jeunes et Culture Champion Asbl	7.750,00	0,00
761/332JB-03	Subside Jambes 2000 Asbl	7.750,00	0,00
761/332JC-03	Subside Jeunesse et Culture Asbl (St Servais)	7.750,00	0,00
761/332PL-03	Subside Maison Jeunes et Culture Plomcot 2000 Asbl	7.750,00	0,00
762/332IF-03	Subsides Asbl VenDebout (Intime Festival)	7.500,00	0,00
764/332XT-03	Subsides X Terra	7.500,00	0,00
844/332CI-03	Subs. Asbl Centre d'Action interculturelle -	7.500,00	0,00

832/332P-03	Subside Mja - Phénix Asbl	7.460,00	0,00
762/332FK-02	Subside Folknam Asbl	7.200,00	0,00
761/332AM-02	Subsides A.M.O.	6.750,00	0,00
761/332IJ-03	Subside Infor-Jeunes Asbl	6.750,00	0,00
761/332SI-03	Subside SIEP Namur Asbl	6.750,00	0,00
766/332EP-02	Subsides Natagora expositions	6.750,00	0,00
761/332AB-03	Subside Auberge de Jeunesse Namur	6.300,00	0,00
764/332NV-03	Subside Royal Namur Vélo Asbl	6.300,00	0,00
763/332MP-03	Subside à La Balade provençale pour	6.000,00	0,00
763/332CW-03	Subsides Comité central de Wallonie	5.400,00	0,00
844/332SA-03	Subside Asbl Les Sauverdias	5.282,74	0,00
764/332MA-03	Subside Marathon	5.000,00	0,00
844/332PI-03	Subside Perron de l'Ilon	5.000,00	0,00
875/332PP-02	Subsides actions relatives à la propreté	5.000,00	+5.000,00
871/332ON-03	Subsides petite enfance	4.950,00	0,00
844/332MT-03	Subside Asbl Une main tendue	4.544,46	0,00
764/332WT-03	Subside Belgian Wheelchair Tennis Open Asbl	4.500,00	0,00
844/332CS-03	Subside Asbl Centre de Service social	4.282,74	0,00
844/332AU-02	Subside Asbl Autrement	4.050,00	0,00
763/332FC-03	Subside au Festival du Cirque de Namur	4.000,00	0,00
844/332VC-03	Subside Asbl Li vi clochis	3.735,62	0,00
832/332-02	Subside Régie de Quartier de Namur Asbl	3.600,00	0,00
844/332SP-03	Subs. Fédération wallonne soins palliatifs	3.500,00	0,00
762/332APN-03	Subside Archives photographiques namuroises	3.000,00	0,00
762/332UN-03	Subsides Unamur	3.000,00	0,00
879/332BP-02	Subside Fondation BE Planet	3.000,00	0,00
763/332JU-02	Subsides comités de jumelage	2.800,00	0,00
762/332ME-03	Subside Médiathèque Asbl	2.700,00	0,00
844/332FO-03	Subside Asbl La Fourmi	2.526,68	0,00
844/332PB-03	Subside Asbl Li ptite buwée	2.526,68	0,00
764/332RC-03	Subside Running Club Asbl	2.250,00	0,00
766/332CR-03	Subsides Créaves de Namur ASBL	2.000,00	0,00
766/332SH-03	Subsides Salon HOPE	2.000,00	0,00
844/332ED-03	Subside Entraide décanale de Saint Servais Asbl	1.500,00	0,00
844/332FN-03	Subside Fiertés namuroises	1.500,00	0,00
764/332PL-03	Subside Pêcheurs libres de Jambes et environs	1.125,00	0,00
764/332RP-03	Subside Royale Pelote Saint-Servais Asbl	1.125,00	0,00
764/332TP-03	Subside Comité provincial Tennis de Table	1.125,00	0,00
104/332AHV-02	Subsides Amicale des Anciens HdV	1.000,00	0,00
766/332FV-03	Subsides FLA Asbl (Ferme en ville)	1.000,00	0,00
844/332EA-03	Subside Educ'Action	1.000,00	0,00
766/332ES-02	Subsides Escargotite	900,00	0,00
761/332EJ-03	Subside Excepté Jeunes Asbl	650,00	0,00
762/332PF-03	Subside au collectif "Fous flottants"	0,00	-15.000,00

		7.334.484,88	+91.510,19
--	--	---------------------	-------------------

III.d. Dépenses de dette

Les **dépenses brutes de dette** c'est-à-dire les charges (capital et intérêts) annuelles de l'endettement de la Ville hors interventions de tiers (CRAC, RF,...), portent sur un montant de **21.053.047,09 €** et représentent 10,81 % des dépenses de l'exercice propre du budget ordinaire 2020. Elles sont en augmentation de 1.545.553,39 € (+ 7,92%) par rapport aux derniers travaux budgétaires de 2019.

Charges brutes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	17.406.888,74		
2018 (comptes)	17.800.816,50	+393.927,76	+2,26%
2019 (MB 2)	19.507.493,70	+1.706.677,20	+9,59%
2020 (BI)	21.053.047,09	+1.545.553,39	+7,92%
Evolution 2017-2020		+3.646.158,35	+20,48%
Evolution moyenne annuelle		+1.215.386,12	+6,83%

Lorsqu'on se focalise sur la **charge d'emprunt « part propre »**, celle-ci est majorée de 841.463,91 € (+ 6,35%) par rapport aux estimations reprises en MB2 2019.

Charges "part propre"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	11.458.283,22		
2018 (comptes)	11.597.334,76	+139.051,54	+1,21%
2019 (MB 2)	13.258.662,84	+1.661.328,08	+14,33%
2020 (BI)	14.100.126,75	+841.463,91	+6,35%
Evolution 2017-2020		+2.641.843,53	+22,78%
Evolution moyenne annuelle		+880.614,51	+7,59%

Comme d'accoutumée, la charge est budgétée en fonction :

- des emprunts d'ores et déjà contractés dont les charges d'intérêts et d'amortissement sont connues pour les emprunts à taux fixe et dont la charge d'intérêt pour les emprunts structurés et/ou à taux variables est projetée sur base d'hypothèses prudentes ;
- des emprunts restant à contracter ou préfinancements à opérer d'ici la fin de l'exercice 2020 en tenant compte des projets non encore attribués en 2019 et des projets repris au programme d'investissements 2020. La charge budgétée pour ces projets est une charge d'intérêts de référence « court terme » dès lors que la charge d'amortissements n'intervient qu'après la consolidation des emprunts.

Concernant **la charge « Tonus/CRAC »** relative essentiellement aux aides obtenues par le passé pour équilibrer les déficits au service ordinaire, elle porte sur 4.084.114,47 €. Celle-ci en diminution de 75.702,86 € par rapport à 2018.

Charges "Tonus/CRAC"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	4.136.427,39		
2018 (comptes)	4.231.873,59	+95.446,20	+2,31%
2019 (MB 2)	4.159.817,33	-72.056,26	-1,70%
2020 (BI)	4.084.114,47	-75.702,86	-1,82%
Evolution 2017-2020		-52.312,92	-1,24%
Evolution moyenne annuelle		-17.437,64	-0,41%

Pour rappel, une grande partie de cette charge fait l'objet de remboursements. Comme déjà mentionné plus haut, la charge nette des emprunts concernés porte sur 765.799,57 €. Il convient d'y ajouter l'emprunt « Connectimmo » contracté en 2015 sur une durée de 10 ans et dont la charge nette porte sur 192.515,88 €.

Pour information, le solde restant dû au 1^{er} janvier 2020 des emprunts tonus, « Connectimmo » et des cinq tranches pour la piscine de St-Servais portait sur 39.161.157,29 €.

En ce qui concerne **la charge « pour tiers »** qui concerne quasi-exclusivement les emprunts contractés pour compte de la régie foncière, elle porte sur un montant de 415.607,58 €, soit 4.097,06 € de moins qu'après MB2 2019. Elle est en légère diminution depuis 2017 dès lors que la Régie est dans une dynamique où elle finance ses projets par la vente de patrimoine de façon à rencontrer les objectifs qui lui ont été assignés dans le plan de gestion, à savoir l'équilibre structurel en termes de résultat d'exploitation.

Charges "Tiers - Régie foncière"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	438.185,60		
2018 (comptes)	419.106,72	-19.078,88	-4,35%
2019 (MB 2)	419.704,64	+597,92	+0,14%
2020 (BI)	415.607,58	-4.097,06	-0,98%
Evolution 2017-2020		-22.578,02	-5,39%
Evolution moyenne annuelle		-7.526,01	-1,80%

Enfin, la **charge « Autorité supérieure et financements compensés »** porte sur 2.243.697,75 €.

Elle concerne les différents emprunts contractés au travers du compte CRAC (financements alternatifs : ex caserne SRI) ainsi que les projets ADEPS et métropolitains qui font l'objet de compensations au service ordinaire.

Charges "autorité supérieure et financements compensés"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2017 (comptes)	1.309.718,36		
2018 (comptes)	1.471.379,64	+161.661,28	+12,34%
2019 (MB 2)	1.937.570,84	+466.191,20	+31,68%
2020 (BI)	2.243.697,75	+306.126,91	+15,80%
Evolution 2017-2020		+933.979,39	+63,48%
Evolution moyenne annuelle		+311.326,46	+21,16%

Enfin, concernant les intérêts débiteurs et autres frais administratifs et financiers, ils portent sur 50.000 € soit au même montant qu'en MB2 2019.

III.e. Dépenses de prélèvement à l'exercice propre

Pour rappel, ce type de dépense correspond à l'alimentation de provisions. Un montant de 56.643,99 € représente une alimentation de la provision pour risque fiscal.

III.f. Dépenses des exercices antérieurs

Aucune dépense ne figure au chapitre des exercices antérieurs.

III.g. Dépenses de prélèvement en dehors de l'exercice propre

La **dépense de prélèvement** « hors exercice propre » porte sur **163.384,20 €** et traduit les habituels **transferts vers le service extraordinaire** pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel.

B. Service Extraordinaire

I. Résultat et fonds de réserve extraordinaire

Le budget extraordinaire 2020 est présenté en déficit de 5.709.039,97 € à l'exercice propre et en un strict équilibre à l'exercice global après les écritures de prélèvement (mouvements de réserves).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 52.962.893,54 €.

II. Dépenses (programme d'investissements)

La répartition des principales masses budgétaires du programme d'investissements de l'exercice propre 2020 est la suivante :

Budget extraordinaire 2020

	<i>lvst total</i>	<i>Financement par emprunt</i>	<i>Financement par fonds de réserve</i>
Mobilité – Voirie – Egouttage- Equipement urbain	13.881.778,42 €	7.973.738,45 €	5.130.039,97 €
Citadelle	920.000,00 €	33.000,00 €	0,00 €
Bâtiments	18.248.115,12 €	11.597.525,62 €	76.000,00 €
Logistique	3.995.500,00 €	3.120.250,00 €	553.000,00 €
Centre ADEPS	15.917.500,00 €	14.241.700,00 €	0,00 €
Total	52.962.893,54 €	36.966.214,07 €	5.759.039,97 €

NB : le solde du financement concerne soit des subsides (9.887.639,50 €) ou des interventions de tiers (350.000 €)

Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget.

Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants.

Projets d'investissements 2020	Montant
Travaux ADEPS	15.917.500,00
Travaux voiries FRIC	9.474.187,00
Travaux piscines	6.000.000,00
Travaux écoles	5.437.725,00
Travaux hors PIC	1.855.249,07
Aménagements bâtiments sportifs	1.225.000,00
Travaux patrimoine	1.199.000,00
Travaux Mise en conformité	960.000,00
Travaux voirie mobilité	775.000,00
Honoraires Citadelle	620.000,00
Travaux de mise en conformité	600.000,00
Travaux Pavillon numérique	600.000,00
Equipements pour le NID	497.400,00
Informatique - Infrastructure	460.000,00
Achats de véhicule spéciaux	350.000,00
Stock électromécanique	340.000,00
Aménagements des aires de jeux	323.000,00
Equipements urbains - mobilier FEDER	320.000,00
Travaux Citadelle	300.000,00
Budget participatif	300.000,00
Stock bâtiments	300.000,00
Travaux d'égouttage hors FRIC	299.198,15
Equipement scénographique pour le Conservatoire	270.000,00
Achats d'autos et camionnettes	200.000,00
Travaux parkings	200.000,00
Mobilier divers	200.000,00
Honoraires	200.000,00
Travaux Musées	195.000,00
Travaux bâtiments cohésion sociale	193.990,12
Achat d'œuvres d'art	185.000,00
Eclairage public	169.000,00
Equipement, maintenance extraordinaire des parcs, jardins	167.500,00
Mobilier	150.000,00
Libération de parts INASEP	142.384,20
Théâtre	135.000,00
Entretien et curage d'égouts	106.058,92
Travaux cimetières	105.000,00
Achat matériel musées	104.000,00
Frais équipement FEDER 10	100.000,00
Cours d'école	100.000,00
Abords et accès des halls sportifs	100.000,00
Aménagements terrains sport	100.000,00
Subsides fabriques d'Eglise	100.000,00

III. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire correspondant au financement des différents projets repris en dépenses d'investissements sont les suivantes :

- Prélèvement Fonds réserve :	5.759.039,97 €
- Subsidés :	9.887.639,50 €
- Intervention de tiers	350.000,00 €
- Emprunts « toutes formes confondues » :	<u>36.966.214,07 €</u>

Total 52.962.893,54 €

Le montant des emprunts (36.966.214,07 €) se détaille comme suit :

- Emprunts « parts communale »	20.035.014,07 €
- Emprunts hors balise (Adeps, piscine)	16.931.200,00 €

Il est à noter que les emprunts « parts communale » incorporent les emprunts utiles au cofinancement des projets « FRIC » alors que la circulaire budgétaire permet de les extraire. Néanmoins, compte tenu du fait que la charge d'emprunt de ce type de projet n'en demeure pas moins à supporter au service ordinaire, il a été convenu d'intégrer les emprunts « FRIC » dans la balise communale de la législature fixée à 88,5 millions € pour la période 2019-2024.

Il est à noter également que le budget 2020 incorpore des projets à hauteur de 3.566.832,45 € qui figurent également en MB finale 2019 dès lors qu'il existe une incertitude quant à la capacité de pouvoir attribuer ces projets d'ici le 31/12/2019.

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

I. Préalable

En date du 11 décembre 2014, le Conseil a adopté l'actualisation des taux et paramètres des projections quinquennales (2015-2020) ainsi que les mesures visant à retrouver graduellement l'équilibre structurel à l'horizon 2018.

Ce travail a été fait en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires tenues dans le second semestre de l'exercice 2014.

Il était prévu de présenter au Conseil concomitamment au présent budget les projections et le plan de gestion actualisés de la période 2020-2025.

Néanmoins un délai complémentaire a été sollicité auprès du CRAC pour permettre notamment d'intégrer les trajectoires financières et mesures de l'ensemble des entités consolidées (zone de Police, zone de Secours, CPAS, Régie foncière).

En accord avec le Centre régional, il a été convenu que cet exercice serait présenté au Conseil du mois de mars 2020.

La présente section se limitera donc à :

- Etablir les principaux écarts en recettes et dépenses du budget 2020 par rapport à la projection 2020 établie en 2014 ;
- Etablir la projection 2021-2025 sur base des mesures et taux de projections établis dans le précédent plan de gestion ;

II. Evaluation du plan de gestion au regard du budget 2020

La présente section établit les **écarts entre le budget 2020 et les balises** qui figuraient dans l'actualisation du plan de gestion adopté le 11 décembre 2014 concomitamment au budget initial 2015.

II.a. Résultats et écarts en recettes et de dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent budget à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé adopté par le Conseil le 11/12/2014.

<i>Ecart BI 2020/Projection 2020 (établie en 2014)</i>	Balise PGA 2020 (CC 11/12/2014)	Budget 2020	Ecart €	Ecart %
Recettes de prestations	7.534.668,90 €	7.176.824,20 €	-357.844,70 €	-4,75%
Recettes de transferts	179.017.774,84 €	180.438.340,21 €	+1.420.565,37 €	+0,79%
Recettes de dette	5.963.483,45 €	6.674.729,10 €	+711.245,65 €	+11,93%
Recettes de prélèvement	460.000,00 €	460.000,00 €	0,00 €	
Recettes totales de l'exercice propre	192.975.927,19 €	194.749.893,51 €	+1.773.966,32 €	+0,92%
Dépenses de personnel	76.049.494,59 €	80.110.696,95 €	+4.061.202,36 €	+5,34%
Dépenses de fonctionnement	28.975.254,62 €	31.457.894,51 €	+2.482.639,89 €	+8,57%
Dépenses de transferts	61.415.847,18 €	62.071.610,97 €	+655.763,79 €	+1,07%
Dépenses de dette	25.711.038,83 €	21.053.047,09 €	-4.657.991,74 €	-18,12%
Dépenses de prélèvement		56.643,99 €	+56.643,99 €	
Dépenses totales de l'exercice propre	192.151.635,22 €	194.749.893,51 €	+2.598.258,29 €	+1,35%
Résultat de l'exercice propre	824.291,97 €	0,00 €	-824.291,97 €	

II.a.1 Résultat attendu selon le plan de gestion

Le résultat attendu de l'exercice propre 2020 au plan de gestion actualisé était un boni de 824.291,97 € tenant compte de la reprise de provision de 460.000 € en faveur du CPAS.

II.a.2 Résultat effectif selon le budget initial 2020

Le résultat de l'exercice propre du budget 2020 est en strict équilibre en tenant compte d'une reprise de provision de 460.000 € en faveur du CPAS, la constitution d'une provision risque fiscal de 56.643,99 €.

Il faut également pointer pour être de bons comptes, une recette complémentaire en provenance de la Régie foncière de 1,7 million € liée au pas de porte du Casino.

Du point de vue structurel (c'est-à-dire en dehors des éléments non récurrents), il peut être considéré que le budget 2020 est en déficit de 2.103.356,01 €, soit 1,08% du budget global ordinaire.

II.a.3 Ecart par rapport aux balises « individuelles »

Comme le montre le tableau de la page précédente, les recettes 2020 s'avèrent légèrement supérieures à l'estimation établie lors de la confection du plan de gestion (écart favorable de 1,773 million €) essentiellement en raison des recettes de transferts un peu plus importantes que prévues (+ 1,420 million €).

Les dépenses 2020 de l'exercice propre, quant à elles, s'avèrent globalement supérieures de 2,598 millions € par rapport à la projection de l'époque. L'explication principale provient des dépenses de personnel et de fonctionnement qui s'avère significativement supérieures aux prévisions. Ces écarts sont contrebalancés en bonne partie par des charges de dettes moins importantes que prévues.

	Balise PGA 2020 (CC 11/12/2014)	Budget 2020	Ecart €
Dépenses de personnel	76.049.494,59 €	80.110.696,95 €	+4.061.202,36 €
Dépenses de fonctionnement	28.975.254,62 €	31.457.894,51 €	+2.482.639,89 €
Dépenses de transferts	61.415.847,18 €	62.071.610,97 €	+655.763,79 €
Dépenses de dette	25.711.038,83 €	21.053.047,09 €	-4.657.991,74 €
Dépenses de prélèvement		56.643,99 €	+56.643,99 €

Les raisons de ces différents écarts ont déjà été développées dans les rapports successifs établis par le DGF sur chacun des travaux budgétaires depuis 2015. Le point sera développé dans la prochaine actualisation du plan de gestion qui évaluera, dans sa première partie, le plan de gestion 2015-2020.

II.b. Balise d'emprunts/d'investissements

II.b.1 La balise régionale 2019-2024

La circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux 2019 (05/07/2018) redéfinit la notion de balise d'emprunts et actualise les montants maxima que les communes et leurs entités consolidées peuvent emprunter au cours des exercices 2019 à 2024.

En ce qui concerne les entités sous plan de gestion CRAC : « *les investissements financés par emprunts pour les communes et leurs entités consolidées, hors zone de police et zone de secours, seront limités, sauf dérogation, à un volume pluriannuel de 960 €/habitant (soit 160 €/an/habitant) ».*



Masse théorique pour la Ville et ses entités consolidées (CPAS et régie foncière)

112.000 hab x 6 ans x 160 € = **107,520 millions €**

Les dérogations à la balise sont les suivantes :

- Investissements productifs ou rentables (= recettes complémentaires ou moindres dépenses à l'ordinaire) ;
- Mises en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène (moyennant rapport externe) ;
- Projets cofinancés par l'U.E. par décision du GW ;
- Projets cofinancés par le FRIC ;
- Verdissement de la flotte des véhicules

Enfin, la circulaire indique que : « *les demandes de mise « hors balise » ne pourront remettre en cause la trajectoire et l'équilibre budgétaire »*

II.b.2 La balise « interne »

Le Collège, afin de limiter la croissance future des charges de la dette, a décidé de limiter sa capacité d'emprunt à 88,552 millions € détaillée comme suit :

- Projets à définir	70.000.000 €
- Report 2018 (subside à l'ordinaire)	9.850.000 €
- CPAS	4.500.000 €
- Reports 2018	<u>4.202.926 €</u>
Total	88.552.926 €

NB : Projet ADEPS non inclus puisque financé à 100% par une recette équivalente à la charge

Aucune dérogation n'est aujourd'hui envisagée puisque la balise interne est inférieure à la balise régionale.

La capacité d'investissements sera, quant à elle, plus élevée, notamment en fonction des subsides ou encore des ventes de biens (5 millions € via régie foncière)

II.b.3 Balises d'emprunt après BI 2020

Le tableau qui suit détaille l'utilisation de la capacité d'emprunt/fonds propres pour la période et les entités concernées par rapport à la balise interne.

	Capacité d'emprunts/FP	Utilisation connue à ce jour BI 2020 (après MB2 2019 et BI 2020) – hors doublons 2019-2020	Solde disponible
	2019-2024		
Emprunts Ville	84.052.925,61	44.764.609,24	39.288.316,37
Emprunts cédés au CPAS	4.500.000,00	2.032.769,00	2.467.231,00
Sous-total emprunts	88.552.925,61	46.797.378,24	41.755.547,37
Fonds propres (apport RF)	5.000.000,00	0,00	5.000.000,00
Total (emprunts + FP)	93.552.925,61	46.797.378,24	46.755.547,37

II.b.4 Ratios d'emprunts et charge de la dette « CRAC »

	1. Ratio du volume de la dette		
	Solde restant dû "part propre" 31/12/2018 (SRD)	196.781.654,99	Bilan 2018 (cpte 171/175)
	Obligations "moyen terme" (programme MTN)	- 46.820.000,00	à retrancher (accord CRAC)
	Emprunts pour projets "métropolitains"	-	à retrancher car subsidié
	Emprunts pour projet ADEPS	-	à retrancher car compensé
a.	SRD 31/12/2017 hors programme MTN	149.961.654,99	
b.	Recettes ordinaires totales ex propre BI 2020	194.749.893,51	
c.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2020	415.607,58	DOD5
d.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2020	1.855.425,57	DOD6
e.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2020	4.084.114,47	DOD3 + DOD4
f. = b.-c.-d.e.	Recettes ordinaires nettes (RON)	188.394.745,89	
g. = a./f.	Ratio VD = SRD/RON	79,60%	inférieur à 125,00%

Seuil "volume de la dette"	235.493.432,36
----------------------------	----------------

	2. Ratio des charges financières		
h.	Dépenses ordinaires de dette BI 2020	19.960.310,03	
i.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2020	415.607,58	DOD5
j.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2020	1.855.425,57	DOD6
k.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2020	4.084.114,47	DOD3 + DOD4
l.	Charge des emprunts "métropolitains"	305.510,80	DOD 9
m.	Charge des emprunts ADEPS	15.707,38	DOD 8
n.	Interventions CRAC pour emprunts > 31/12/2007	2.610.036,53	00080/464-01 à 00084/464-01
m. = h.-(i.+j.+k.+l.+m.) + n.	Charges financières nettes (CFN)	15.893.980,76	
o. = m./f.	Ratio CF = CFN/RON	8,44%	inférieur à 17,50%

Seuil "charge financière"	32.969.080,53
----------------------------------	----------------------

III. *Projections 2021-2025 après BI 2020*

Comme indiqué supra, les projections quinquennales seront redéfinies dans leurs paramètres et leur taux lors de l'actualisation du plan de gestion qui sera présentée au Conseil du mois de mars 2020.

Néanmoins, pour la présente note, le DGF s'en est référé aux mesures et paramètres définis lors de la précédente actualisation. Il a également été tenu compte :

- d'une nouvelle base, à savoir le budget 2020 ;
- d'un nouvel horizon : 2021-2025 (nb : la recette liée au pas de porte pour la nouvelle concession d'exploitation du Casino est retranchée) ;
- de nouvelles hypothèses en fonction de nouveaux éléments d'informations comme par exemple l'actualisation des charges de la dette, la projection actualisée du fonds des communes sur base du courrier du SPW,...

La projection actualisée 2021-2025

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection, la tendance 2021-2025 se présenterait comme suit :

	résultat ex propre avant mesures	résultat ex propre après mesure	résultat ex propre après prélèvements	Solde disponible réserves et provisions "mobilisables"
Réserves et provisions disponibles (hors CPAS, SSP, et créances douteuses) après BI 2020				14.017.012,51
Projection 2021	-3.983.583,61	-2.301.828,61	équilibre	11.715.183,90
Projection 2022	-7.502.582,43	-4.329.493,43	équilibre	7.385.690,47
Projection 2023	-9.009.320,22	-4.469.365,22		2.916.325,25
Projection 2024	-9.975.136,14	-4.078.426,14		-1.162.100,89
Projection 2025	-9.566.407,45	-2.312.942,45		-3.475.043,34
Prélèvement vers l'extra (150.000€/an)				-750.000,00
Total cumulé	-40.037.029,85	-17.492.055,85		-4.225.043,34

La projection après prélèvement en provisions et réserves aboutit à un équilibre à l'exercice propre sur l'horizon 2021-2023 moyennant reprises de provisions et réserves. Elle traduit donc une situation en déficit structurel et laisse entrevoir un besoin de financement complémentaire en 2024 et 2025.

Il convient toutefois d'être particulièrement prudent par rapport aux chiffres susmentionnés qui, **au mieux**, permettent de **dégager une tendance... laquelle risque de subir des modifications en fonction des nouvelles hypothèses et mesures qui seront adoptées dans le cadre du plan de gestion actualisé 2020-2025 qui sera présenté au Conseil du mois de mars 2020.**

Concernant les résultats, il est à noter que la trajectoire n'intègre pas la reprise du financement des zones de secours par les provinces tel que cela est envisagé dans la DPR. Pour mémoire le montant annuel de la dotation 2019 avoisine 10 millions € et est projeté à l'horizon 2024 au montant de 12,5 millions €

D. ANNEXES :

- 1. Éléments liés au calcul des dépenses de personnel (note du DRH et tableaux)**
- 2. Tableau d'évolution des coûts nets de personnel, fonctionnement et dette**
- 3. Projections 2021-2025 après BI 2020**